

20220601 InfoMigrants

<http://www.infomigrants.net/fr/post/40901/italie--fin-des-periodes-de-quarantaine-a-bord-de-navires-pour-les-migrants>

Actualités



En Italie, les migrants n'auront plus à passer par la case quarantaine à bord de navires de croisières. Crédit : Ansa

Italie : fin des périodes de quarantaine à bord de navires pour les migrants

Par [La rédaction](#) Publié le : 01/06/2022

L'ordonnance encadrant les quarantaines effectuées à bord de navires en mer imposées aux migrants arrivant en Italie a expiré mardi 31 mai. Ce dispositif mis en place pendant la pandémie de Covid était très critiqué par des associations qui dénonçaient des violations en termes de droits humains.

En Italie, les migrants n'auront plus à passer par la case quarantaine à leur arrivée dans le pays. Mardi 31 mai, l'ordonnance du ministre italien de la Santé, Roberto Speranza, encadrant ce dispositif est en effet arrivée à expiration. Et, selon la presse italienne, Roberto Speranza n'a fait aucune démarche pour demander sa prolongation. Il n'est donc plus nécessaire pour les migrants de respecter cinq jours d'isolement à bord d'un navire en mer. Cette mesure, décrétée en raison du Covid, avait par deux fois été prolongée.

Jusqu'à présent, un migrant arrivant sur le sol italien soit après avoir été secouru en mer par une ONG ou les garde-côtes, soit par ses propres moyens, devait présenter un certificat de vaccination, une attestation de rétablissement, ou un test négatif au Covid. En l'absence d'un de ces documents, la personne était mise à l'isolement durant cinq jours à bord d'un navire de croisière, au large.

Plusieurs navires avaient été réquisitionnés pour organiser ces "isolements flottants". Selon le quotidien italien [Il Manifesto](#), le coût estimé de ce dispositif s'était élevé à 16 millions d'euros pour les seuls mois de mars et avril en ce qui concerne deux bateaux, l'Aurelia et le GNV Azzurra. Ces navires devraient désormais reprendre leur fonction uniquement touristique.

Polémiques

Ces deux dernières années, les quarantaines effectuées loin des regards à bord de ces mastodontes des mers ont soulevé de nombreuses questions et provoqué l'inquiétude de plusieurs défenseurs des droits de l'Homme. En avril 2021, une membre de l'association italienne ASGI, spécialisée dans les questions juridiques en matière d'immigration, estimait que ces mesures de confinement étaient "discriminatoires envers les migrants car elles [impliquaient] des privations de liberté personnelle et des atteintes à leurs droits constitutionnels".

>> [À \(re\)lire : Italie : les quarantaines à bord de navires en pleine mer sont "discriminatoires envers les migrants"](#)

À l'automne 2020, deux mineurs non accompagnés sont morts après avoir été placés en quarantaine dans ces conditions. Atteints de problèmes de santé, ils avaient été transportés en urgence, mais trop tardivement, dans un hôpital du pays où ils sont décédés. Suite à cette affaire, les mineurs n'ont plus été concernés par ces quarantaines à bord de bateaux.

Cet isolement particulier réservé aux migrants constituait par ailleurs, selon les détracteurs de ce dispositif, une manière hautement discutable pour les autorités d'empêcher que les migrants ne s'évadent, comme cela avait été le cas à l'été 2020. À l'époque, plus de 200 personnes avaient bravé la quarantaine qui leur était imposée en Sicile dans des "conditions de détention qualifiées d'inhumaines".

Un peu avant, en mai 2020, un Tunisien était quant à lui décédé après avoir sauté d'un tel bateau dans l'espoir de rejoindre la terre ferme.